

L'édition 2023 du Panorama des comptes de la protection sociale (CPS) présente les premiers résultats disponibles pour l'année 2022 ainsi que des données actualisées pour les comptes des années précédentes. Cette annexe présente les révisions effectuées d'une édition à l'autre en indiquant leur nature (intégration de nouvelles données, refonte méthodologique, correction d'erreurs, etc.) et leur ampleur.

Les principes de la révision des comptes

Les exercices des comptes de la protection sociale

Pour une même année n , il existe trois versions des CPS. Le compte de l'année $n-1$ est dit « provisoire ». Une nouvelle version dite « semi-définitive » des CPS sur l'année $n-2$ et une version « définitive » sur l'année $n-3$ sont construites ultérieurement après réception des données consolidées. À titre d'exemple, pour cette édition du Panorama, les résultats des comptes sont provisoires pour l'année 2022, semi-définitifs pour l'année 2021 et définitifs pour l'année 2020.

L'analyse des révisions porte sur les comptes ayant déjà fait l'objet d'une publication l'année précédente et porte donc sur les années 2020 et 2021. Les révisions entre un compte provisoire et un compte semi-définitif sont généralement plus importantes qu'entre un compte semi-définitif et un compte définitif, les sources de données manquantes et les estimations nécessaires se faisant plus rares. Les années antérieures à l'année $n-2$ (2019 et avant pour cette édition) sont généralement peu, voire pas révisées, puisque les données sources sont *a priori* figées. Néanmoins, des corrections d'ordre méthodologique peuvent conduire à modifier les comptes sur longue période. C'est notamment le cas à l'occasion des révisions périodiques de manuels de référence (le Système européen des comptes [SEC] pour le cadre central des comptes nationaux ou le manuel Sespros spécifique aux comptes de la protection sociale) ou à l'occasion des changements de base des comptes nationaux. Ce sera le cas en 2024 à la suite du passage à la base 2020 des comptes nationaux (*encadré 1*).

Pour conserver une analyse temporelle cohérente, les révisions peuvent conduire à des modifications des données sur le passé. Les comptes sont ainsi rétopolés, c'est-à-dire corrigés sur le passé, de manière à fournir des données comparables d'une année à l'autre sur l'ensemble de la série.

Les grands types de révisions

On distingue trois types de révisions : les révisions liées au caractère provisoire des données sources, les révisions liées à des oublis ou des erreurs de classement et, enfin, les changements de concepts ou de méthodes.

- **Les révisions liées au caractère provisoire des données sources**

Les données sous-jacentes à l'élaboration des comptes de la protection sociale peuvent être révisées par leurs producteurs du fait de leur caractère provisoire l'année considérée, et sont consolidées jusqu'à être considérées comme définitives. Les données sources utilisées pour construire les CPS sont ainsi enrichies par des informations supplémentaires récupérées par les fournisseurs de données lorsque ces informations deviennent disponibles. Ces révisions concernent essentiellement les années $n-2$ et $n-3$. À titre d'exemple, le compte provisoire contient encore des données estimées pour les collectivités locales, les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) ou les organismes complémentaires. Ces données sont en effet plus longues à produire que celles de l'État ou des caisses de sécurité sociale car elles proviennent d'acteurs multiples.

- **Les révisions liées à des oublis ou des erreurs de classement**

L'élaboration des CPS conduit pour chaque exercice à de nouvelles analyses et recherches afin d'affiner la qualité des comptes. Les oublis ou erreurs de classement qui peuvent être identifiés sont corrigés, le cas échéant, dans les éditions suivantes.

- **Les changements de concepts ou de méthodes**

Les évaluations présentées dans cet ouvrage reposent sur les concepts et méthodes de la base 2014 des comptes nationaux. L'Insee procède régulièrement à une révision globale des concepts, de la méthodologie et de l'évaluation des séries. Les améliorations repérées depuis l'élaboration de la base précédente sont alors intégrées, ainsi que les sources d'information les plus récentes. Le passage à la base 2014 de la comptabilité nationale avait été l'occasion d'introduire des révisions dans l'édition 2018 des CPS. Le futur passage à la base 2020 sera présenté dans l'édition 2024 des comptes de la protection sociale. Au

delà des changements de base de l'Insee, des révisions peuvent également être mises en œuvre à chaque exercice, lors de changements de méthodologie propres aux CPS.

Les principales révisions pour l'année 2020 apportées par l'édition 2023

En comparaison de l'édition 2022 du Panorama des comptes de la protection sociale (CPS), les révisions portant sur l'année 2020 sont de faible ampleur (*tableau 1*). La plupart des révisions s'appliquant en 2020 proviennent de révisions méthodologiques ou de corrections d'erreurs s'appliquant également pour les années antérieures à 2020. La révision en niveau la plus significative provient d'une refonte méthodologique concernant le compte de l'hôpital public (*voir infra*). Cette révision affecte les emplois et ressources à hauteur de 5,5 milliards d'euros. Des reclassements de contributions sociales des indépendants et l'élimination d'un double compte lié à l'aide à la complémentaire santé (ACS) versé par les organismes complémentaires viennent également modifier les résultats du compte de l'édition 2023 par rapport à l'édition 2022.

Tableau 1 Révisions des emplois, ressources et solde de la protection sociale, tous régimes

a) Pour l'année 2020

En milliards d'euros

	Compte 2020 semi-définitif Édition 2022	Compte 2020 définitif Édition 2023	Révisions
Emplois (1)	871,6	876,5	4,9
Prestations sociales	814,3	813,7	-0,6
Emplois divers	57,3	62,8	5,5
Ressources (2)	821,8	826,8	5,0
Cotisations sociales	437,2	437,1	-0,1
Impôts et taxes affectés	244,8	244,8	-
Contributions publiques	127,6	127,3	-0,3
Ressources diverses	12,1	17,6	5,5
Ajustement comptable (3)	0,3	-0,3	-0,7
Solde (4) : (2) - (1) + (3)	-49,5	-50,0	-0,5

Évolution en %, révisions en points

	Évolution 2019-2020 Édition 2022	Évolution 2019-2020 Édition 2023	Révisions
Emplois	7,7	7,7	0,06
Prestations sociales	6,9	6,9	-0,01
Emplois divers	20,0	17,9	2,09
Ressources	-0,1	-0,1	-0,02
Cotisations sociales	-3,6	-3,6	0,05
Impôts et taxes affectés	0,6	0,6	0,00
Contributions publiques	20,6	20,3	-0,30
Ressources diverses	-38,9	-30,6	8,33

b) Pour l'année 2021

En milliards d'euros

	Compte 2021 provisoire Édition 2022	Compte 2021 semi-définitif Édition 2023	Révisions
Emplois (1)	882,4	886,8	4,5
Prestations sociales	833,8	834,8	1,0
Emplois divers	48,5	52,0	3,5
Ressources (2)	864,2	869,8	5,5
Cotisations sociales	467,0	465,4	-1,6
Impôts et taxes affectés	262,4	261,8	-0,6
Contributions publiques	120,8	121,7	0,9
Ressources diverses	14,1	20,9	6,8
Ajustement comptable (3)	-	0,1	0,1
Solde (4) : (2) - (1) + (3)	-18,1	-17,0	1,1

Évolution en %, révisions en points de pourcentage

	Évolution 2020-2021 Édition 2022	Évolution 2020-2021 Édition 2023	Révisions
Emplois	1,2	1,2	-0,06
Prestations sociales	2,4	2,6	0,20
Emplois divers	-15,3	-17,2	-1,89
Ressources	5,2	5,2	0,03
Cotisations sociales	6,8	6,5	-0,33
Impôts et taxes affectés	7,2	6,9	-0,25
Contributions publiques	-5,4	-4,4	0,94
Ressources diverses	16,5	18,8	2,36

Lecture > Dans l'édition 2023 des CPS, le total des emplois hors transfert pour 2021 (compte semi-définitif) est estimé à 886,8 milliards d'euros. Ce montant est révisé de 4,5 milliards d'euros à la hausse par rapport à l'estimation de l'édition 2022 (882,4 milliards d'euros – compte 2021 provisoire). Le taux de croissance des prestations sociales entre 2020 et 2021 est révisé à la hausse de 0,20 point (+2,6 % dans l'édition 2023, contre +2,4 % dans l'édition 2022).

Note > Les emplois et ressources sont présentés ici hors transferts internes aux régimes de protection sociale.

Source > Comptes de la protection sociale, compte semi-définitif 2021 et définitif 2020 pour l'édition 2022 ; compte provisoire 2021 et semi-définitif 2020 pour l'édition 2022.

Les révisions pour l'année 2021

Pour l'année 2021, les révisions sont d'un ordre de grandeur comparable aux révisions habituellement observées entre un compte provisoire et un compte semi-définitif.

Les principaux messages présentés dans l'édition 2022 du Panorama des CPS sont confirmés dans l'édition 2023. En 2021, deuxième année de l'épidémie de Covid-19, les prestations sociales sont en hausse, avec notamment une première moitié d'année encore fortement marquée par la crise sanitaire (financement de la vaccination et l'intensification de la campagne de dépistage du Covid-19) et une fin d'année marquée par des mesures de protection contre l'inflation. Entre les deux éditions du Panorama, les emplois sont révisés en hausse de 4,9 milliards d'euros pour l'année 2020 et de 4,5 milliards pour l'année 2021. Le taux de croissance des emplois entre 2020 et 2021 reste inchangé à +1,2 %.

En parallèle, les ressources sont révisées à la hausse : de 5,0 milliards d'euros en 2020 et de 5,5 milliards d'euros en 2021. En définitive, le taux de croissance des ressources entre 2020 et 2021 reste inchangé à +5,2 %. Les ressources sont également en hausse en 2021, portées par une forte augmentation des ressources en cotisations sociales.

Au total, le solde de la protection sociale¹ est révisé de 0,6 milliard d'euros par rapport au compte provisoire : le déficit de la protection sociale en 2021 est moins élevé que celui publié dans l'édition 2022 : 17,5 milliards d'euros contre 18,1 milliards dans le compte provisoire.

¹ Pour rappel, le solde de la protection sociale dans les CPS ne reflète que celui des régimes pour lesquels la protection sociale constitue l'activité principale (assurances sociales publique et privée), les soldes des autres régimes sont à l'équilibre par convention.

Des révisions des prestations liées à de nouvelles données disponibles et au reclassement de dépenses dans les différents risques

Le total des prestations est révisé à la hausse de 1,0 milliard d'euros pour l'année 2021 entre les éditions 2022 (compte provisoire) et 2023 (compte semi-définitif). Cette révision relativement limitée du total des prestations masque de plus fortes révisions entre les différents risques (*tableau 2*). Ces révisions proviennent essentiellement de reclassements effectués au compte semi-définitif ainsi qu'à la prise en compte de nouvelles informations venant remplacer les estimations réalisées pour le compte provisoire de 2021.

Les principales révisions sur les prestations concernent, pour le risque maladie, les prestations de soins du secteur hospitalier (+1,0 milliard d'euros par rapport à l'édition 2022), le reclassement du montant d'indemnisation des Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad), le reclassement des montants des rémunérations forfaitaires à destination des professionnels de santé (450 millions d'euros mais sans effet sur le total du risque) [*voir infra*].

S'agissant du risque vieillesse-survie, un reclassement a été effectué entre pensions avec ou sans condition de ressources, à hauteur de 750 millions d'euros environ, sans conséquence sur le total du risque. Les autres révisions concernent notamment la mise à jour de données du régime de l'Agirc-Arrco.

Pour le risque famille, la principale révision concerne l'aide sociale à l'enfance (ASE) dont l'estimation est améliorée au compte semi-définitif par l'enrichissement de données sources supplémentaires. En effet, l'estimation de l'ASE s'appuie sur une enquête sur l'aide sociale départementale menée par la DREES, dont les données ne sont disponibles que lors de l'élaboration du compte semi-définitif. Le montant est révisé de plus de 100 millions d'euros pour le compte 2021.

S'agissant du risque emploi, les révisions concernent le chômage partiel qui a été révisé à hauteur de 293 millions d'euros à la suite d'une révision des estimations de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) lors du compte provisoire. La ventilation de ces montants entre les différents risques a également été modifiée pour mieux tenir compte de la nature de ces montants. Les révisions concernant les risques logement et pauvreté/exclusion sociale sont limitées.

Les autres principales révisions en emploi des comptes de la protection sociale

Les principales révisions en emploi sont celles du compte de capital et des autres emplois. Ces révisions habituelles sont dues au passage de données provisoires estimées aux données semi-définitives pour les organismes complémentaires (frais non financiers et investissement), les hôpitaux (investissement des hôpitaux privés non lucratifs), et les instituts sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM), notamment les centres d'hébergement. La révision du compte de capital côté emploi est cependant d'ampleur inhabituelle, en lien avec une révision méthodologique de l'estimation du compte de l'hôpital (*voir ci-dessous*).

Les principales révisions des ressources

Les autres ressources sont également affectées par la révision du compte de l'hôpital public (*voir ci-dessous*), révision la plus notable en ce qui concerne les ressources.

Les cotisations sociales (effectives et imputées) sont révisées à la baisse (-1,5 milliard d'euros) avec le passage au compte semi-définitif des données de l'Insee pour les administrations publiques, d'une part, et de l'intégration de données du passage au compte réalisé par l'Insee sur les organismes complémentaires, d'autre part.

Les données concernant le régime de l'Agirc-Arrco ne sont pas disponibles au provisoire pour un certain nombre de prestations et d'opérations. Cela entraîne notamment une révision de 0,7 milliard d'euros pour les exonérations de cotisations sociales prises en charge par l'État.

Les contributions publiques des départements font également l'objet d'une forte révision (0,8 milliard d'euros) due à un calcul différent de la prestation de compensation du handicap (PCH) et de l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) lors du compte semi-définitif, grâce aux nouvelles sources disponibles.

Enfin, en emplois comme en ressources, les transferts entre secteurs institutionnels font l'objet de révisions importantes (1,4 milliard d'euros à la baisse en 2021), à la suite de l'intégration de données comptables non disponibles au compte provisoire.

Tableau 2 Révisions des prestations pour l'année 2021 entre les éditions 2023 et 2022, par secteur institutionnel

Montants en milliards d'euros

	Ensemble	Administrations publiques	Administrations de sécurité sociale	Régimes d'assurances sociales publiques	Régime d'intervention sociale des hôpitaux publics	Autres organismes dépendant des assurances sociales	Administrations centrale et locales	Régimes privés
Total des prestations	1,0	1,3	1,6	0,6	1,0	0,0	-0,3	-0,4
Vieillesse-survie	0,0	0,1	0,0	0,0	-	-	0,1	-0,1
Vieillesse	0,2	0,3	0,2	0,2	-	-	0,1	-0,1
Survie	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-	-	0,0	-
Santé	1,3	1,4	1,6	0,6	1,0	0,0	-0,2	-0,1
Maladie	1,1	1,4	1,5	0,5	1,0	-	-0,1	-0,3
Invalidité	0,2	0,0	0,0	0,0	-	0,0	0,0	0,2
AT-MP	0,0	0,0	0,0	0,0	-	0,0	0,0	-
Emploi	-0,6	-0,3	-0,1	-0,1	-	-	-0,2	-0,3
Insertion et réinsertion professionnelles	0,0	0,0	0,0	0,0	-	0,0	0,0	-
Chômage	-0,6	-0,3	-0,1	-0,1	-	0,0	-0,2	-0,3
Famille	0,2	0,0	0,1	0,0	-	0,0	0,0	0,1
Pauvreté-exclusion sociale	0,1	0,0	0,0	0,0	-	0,0	0,0	0,0
Logement	0,0	0,0	0,0	-	-	0,0	0,0	-

AT-MP : accidents du travail-maladies professionnelles.

Lecture > Entre les éditions 2022 et 2023, le total des prestations pour l'année 2021 a été révisé à la hausse de 1,0 milliard d'euros pour l'ensemble des risques.**Sources** > DREES, CPS, compte semi-définitif 2021 pour l'édition 2023 ; compte provisoire 2021 pour l'édition 2022.

Tableau 3 Révisions de l'ensemble des opérations pour l'année 2021 entre les éditions 2022 et 2023, par secteur institutionnel

Montants en milliards d'euros

	Ensemble	Administrations publiques	Administrations de sécurité sociale	Régimes d'assurances sociales publiques	Régime d'intervention sociale des hôpitaux publics	Autres organismes dépendant des assurances sociales	Administrations centrale et locales	Régimes privés
Total des emplois¹	3,0	5,6	5,4	-0,9	6,3	0,0	0,2	-2,5
dont hors transferts	4,5	7,3	7,6	1,3	6,3	0,0	-0,3	-2,9
Prestations	1,0	1,3	1,6	0,6	1,0	0,0	-0,3	-0,4
Frais non financiers	0,0	0,6	0,6	0,6	0,0	0,0	-	-0,5
Frais financiers	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	-	-	0,0
Autres emplois	-1,4	0,1	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	-1,5
Emplois du compte de capital	4,8	5,3	5,3	0,1	5,2	0,0	-	-0,5
Transferts en emplois	-1,4	-1,8	-2,2	-2,2	0,0	0,0	0,5	0,4
Total des ressources¹	4,1	5,9	5,7	-1,3	7,1	0,0	0,2	-1,8
dont hors transferts	5,5	7,9	8,1	0,5	7,7	0,0	-0,3	-2,3
Cotisations sociales	-1,6	0,5	0,5	0,4	-	0,0	0,0	-2,0
<i>Cotisations effectives</i>	-1,1	0,4	0,4	0,4	-	-	0,0	-1,6
<i>Cotisations imputées</i>	-0,4	0,1	0,0	-	-	0,0	0,0	-0,5
Impôts et taxes affectés	-0,6	-0,6	-0,1	-0,1	-	-	-0,6	-
Contributions publiques	0,9	0,9	0,6	0,8	-	-0,2	0,3	-
Produits financiers	-0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	-	-	-0,3
Autres recettes	5,9	5,9	5,9	-0,1	5,9	0,1	-	0,0
Recettes du compte de capital	1,2	1,2	1,2	-0,6	1,8	0,0	-	0,0
Transferts en ressources	-1,4	-2,0	-2,4	-1,8	-0,6	0,0	0,5	0,5
Ajustement comptable²	0,1	0,1	0,1	0,1	-	-	-	-
Solde	1,1	0,4	0,4	-0,3	0,8	0,0	-	0,7

1. Les transferts internes ne sont pas consolidés.

2. L'ajustement comptable sert à se caler sur le solde des administrations de sécurité sociale calculé issu des comptes nationaux de l'Insee qui fait référence. Il est placé en fin de compte pour n'avoir d'effet que sur le solde et pas sur les opérations des CPS.

Lecture > Entre l'édition 2022 et l'édition 2023, le total des emplois hors transferts pour l'année 2021 a été révisé à la hausse de 4,0 milliards d'euros pour l'ensemble des secteurs institutionnels et de 7,3 milliards d'euros à la hausse pour les administrations publiques.

Source > DREES, CPS, compte semi-définitif 2021 pour l'édition 2023 ; compte provisoire 2021 pour l'édition 2022.

Les révisions pour les années antérieures à 2019

Certaines modifications des comptes de la protection sociale (changements de méthodes ou corrections d'erreurs) nécessitent de corriger les données sur le passé (*tableau 4*). Ces révisions peuvent concerner des années pour lesquelles les comptes sont réputés définitifs.

Tableau 4 Révisions des prestations entre le compte semi-définitif (édition 2023) et le compte provisoire (édition 2022)

Montants en millions d'euros

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Total des prestations – Édition 2022	701 985	714 821	727 637	741 892	761 387	814 295
Révisions des données sources						-270
Corrections d'erreurs	-325	-359	-394	-481	-527	-350
Prestations ACS versées par les OC	-224	-256	-294	-326	-329	-112
Prestations FPMT versées par les OC	-101	-103	-100	-155	-198	-238
Reclassements entre prestations (neutre sur les totaux)	1294	1307	1290	1231	1301	1424
Pensions de réversions	887	870	847	831	810	795
Prestations FPMT et ROSP	407	437	443	400	491	629
Total des révisions	-325	-359	-394	-481	-527	-620
Total des prestations – Édition 2023	701 660	714 462	727 242	741 411	760 859	813 675

Lecture > Entre l'édition 2022 et l'édition 2023, le total des prestations pour 2020 a été révisé de 620 millions d'euros à la baisse, dont une révision à la baisse de 350 millions d'euros en raison de corrections d'erreurs.

Source > DREES, CPS, éditions 2023 et 2022.

Les révisions méthodologiques

- **Révision du compte de capital de l'hôpital public**

Jusqu'à l'édition 2022 des comptes de la protection sociale, la consommation de capital fixe (CCF), intermédiaire de calcul de la production non marchande de l'hôpital public, était enregistrée de manière incorrecte. Plus précisément, la CCF était auparavant comptabilisée en emploi négatif au sein du compte de capital de l'hôpital qui est composé essentiellement de la formation brute de capital fixe (FCBF). Dans le contexte de l'estimation d'une production non marchande, le montant de la CCF intervient dans l'évaluation de l'excédent d'exploitation de la production. Il s'agit donc ici d'une composante de la production et non d'un emploi. Le montant de la CCF (environ 5 milliards d'euros) a donc été exclu des emplois comptes de capital et reclassé au sein des autres ressources. Ce reclassement n'affecte ni les prestations sociales ni le solde de la protection sociale. Cette révision a fait l'objet d'une rétropolation jusqu'en 2006.

Les corrections d'erreurs et reclassements ayant un effet sur le total des prestations et des ressources

- **Traitement des prestations des ACS**

Une révision importante concerne la détection d'un double compte concernant le versement de prestations au titre de l'aide pour une complémentaire santé (ACS) par les organismes complémentaires (mutuelles et instituts de prévoyance). Le versement d'une partie de ces prestations était réalisé par les organismes complémentaires, qui bénéficiaient en échange d'un crédit d'impôt sur la taxe de solidarité additionnelle (TSA). Ce versement était intégré à tort deux fois dans les comptes de la protection sociale : dans le compte des organismes complémentaires et dans le compte des administrations de sécurité sociale. Ce double compte a été corrigé dans l'édition 2023. Cette correction s'étend de 2006 à 2020, année durant lesquelles la prestation ACS a été versée par les organismes complémentaires.

- **Correction du double compte lié au FPMT**

Le forfait patientèle médecin traitant (FPMT) bénéficie à l'ensemble des médecins libéraux conventionnés et déclarés comme médecins traitants, quelle que soit leur spécialité. Ce forfait s'est substitué aux différentes rémunérations forfaitaires qui étaient versées jusque-là, notamment le FMT, la rémunération médecin traitant (RMT) ou la majoration pour personnes âgées (MPA). Depuis sa mise en place, les organismes complémentaires (OC) contribuent à son financement via un versement spécifique à l'Assurance maladie. Dans les précédentes éditions, ce versement était

compté à tort à la fois comme une prestation versée par les organismes complémentaires et comme impôts versés à l'Assurance maladie. Ce double compte a été corrigé dans l'édition 2023 entraînant une révision à la baisse des prestations des organismes complémentaires.

Autres reclassements sans effet sur le total des prestations et des ressources

- Reclassement des pensions de réversion**

Les pensions de réversion de la SNCF (775 millions d'euros en 2021), classées avec condition de ressources, sont reclassées correctement sans condition de ressources. Ce reclassement fait l'objet d'une rétropolation à partir de l'année 2015.
- Traitement des rémunérations contractuelles des praticiens médicaux**

La rémunération sur objectifs de santé publique (ROSP) est un moyen de rémunération des médecins et des pharmaciens libéraux introduit en 2011. Les montants des prestations ROSP et FPMT (*voir supra*) étaient auparavant dispersés dans plusieurs prestations du risque maladie. À partir de l'édition 2023, ils sont regroupés sous une unique prestation. Ce reclassement n'a pas d'effet sur le total des prestations.

Encadré 1 Le changement de base des comptes nationaux à venir en 2024

Les comptes nationaux sont sujets à des révisions méthodologiques périodiques. Afin de ne pas multiplier des changements de champ et de méthodologie susceptibles de brouiller les messages, ces changements sont opérés périodiquement : c'est ce qui est appelé un « changement de base ».

Le prochain changement de base des comptes nationaux interviendra en 2024 et affectera l'édition 2024 du Panorama des comptes de la protection sociale. En effet, les comptes de la protection sociale sont produits en cohérence avec les comptes nationaux, et suivent donc les grands changements méthodologiques ou conceptuels des comptes nationaux. Un changement particulièrement important qui interviendra concerne le champ des organismes complémentaires : dans les comptes de la protection sociale, le champ des organismes complémentaires comprend aujourd'hui les mutuelles et instituts de prévoyance mais il exclut les assurances. Après le changement de base, seront considérés dans le champ de la protection sociale les contrats d'organismes complémentaires collectifs, qu'ils proviennent d'une mutuelle, d'un institut de prévoyance ou d'un assureur.

Pour en savoir plus

> Eurostat (2022). *Esspros Manual and user guidelines – 2022 Edition* (non disponible en français).